



**CONFERENCE DES MINISTRES DE LA DEFENSE, DE LA SECURITE
ET DES AIRES PROTEGEES SUR LE BRACONNAGE ET AUTRES
CRIMINALITES FAUNIQVES TRANSFRONTALIERES**

SEGMENT TECHNIQUE

**Projet de Discours d'Ouverture
de Monsieur SIDICK ABDELKERIM HAGGAR,
Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche de la
République du Tchad**

N'Djamena, Hôtel Hilton, 23 Janvier 2019

- **Excellence Monsieur le Ministre d'Etat du Royaume de Belgique, Facilitateur du PFBC ;**
 - **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
 - **Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques ;**
 - **Madame la Secrétaire Générale Adjointe de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;**
 - **Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ;**
 - **Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Internationales, Régionales et sous régionales ;**
 - **Distingués invités,**
 - **Mesdames, Messieurs,**
-

C'est pour moi un honneur et un réel plaisir de prendre la parole ce matin, à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de la réunion du segment des experts, qui se tient en prélude à la **Conférence internationale des Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Aires Protégées sur la Lutte contre le Braconnage et autres activités criminelles transfrontalières.**

Avant tout propos, je voudrais adresser mes chaleureuses salutations à tous les invités ici présents, qui ont bien voulu, faire le voyage de N'Djamena et leur souhaiter la cordiale bienvenue ainsi qu'un agréable séjour au Tchad, Pays de Toumaï.

Qu'il me soit aussi permis, au nom de **Son Excellence Monsieur IDRIS DEBY ITNO, Président de la République, Chef de l'Etat et au nom du Gouvernement de la République du Tchad**, d'exprimer mes félicitations et toute ma gratitude à la facilitation du Royaume de Belgique du

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), pour le choix porté sur mon pays le Tchad afin d'abriter et d'organiser conjointement, cette importante Conférence.

Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui ne cessent d'appuyer nos Etats dans la lutte pour la conservation et la préservation de la biodiversité dans notre sous-région, l'Afrique Centrale.

La présence massive des officiels et des responsables de nos grandes institutions, à l'ouverture du segment technique de cette conférence stratégique, illustre à suffisance l'importance que les Plus Hautes Autorités Tchadiennes accordent à la lutte contre le braconnage et les autres formes de crimes transfrontaliers.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Il n'est en effet un secret pour personne que la nature a doté l'Afrique en général et les Etats de l'Afrique Centrale en particulier d'un potentiel inestimable, en termes de ressources fauniques, dont nous pouvons légitimement en tirer une grande fierté. Cependant, force est de constater, que depuis quelques décennies, de fortes menaces pèsent sur celles-ci.

A la chasse de subsistance et à celle de petite échelle, destinées à alimenter les marchés locaux en protéines animales, jadis pratiquées, s'est substitué de nos jours, le grand braconnage visant principalement les grands mammifères, espèces phares et clés de voûte de nos écosystèmes. Les motivations premières de ce braconnage professionnel résident dans la demande internationale d'ivoire et d'autres trophées d'espèces rares protégées.

Au Tchad à titre d'exemple, d'une population nationale d'éléphants estimée à 50.000 individus il y a 50 ans, l'on n'en dénombre à peine 1 500 individus de nos jours.

Ce commerce illicite des produits de la faune, singulièrement de l'ivoire, faut-il le rappeler, est intimement lié et de manière croissante à des réseaux criminels organisés et dans certains cas à des rébellions armées. Des systèmes de braconnages de plus en plus sophistiqués se sont en effet développés surtout le long des frontières mais aussi à l'intérieur de nos Etats respectifs. Des cas récents survenus dans des aires protégées de la Garamba, de Chinko, de Boubandjida et de Binder-Léré en sont une parfaite illustration.

A cela, faut-il le relever pour le déplorer, s'ajoutent les cas de pasteurs transhumants dissimulant des bandes armées et circulant dans et autour des aires protégées pour se livrer également au braconnage. C'est dire donc, qu'un véritable système de prédation criminelle organisée s'est développé et a pris racine dans notre sous-région.

Fortement conscient de la gravité de la situation et de l'impérieuse nécessité d'agir sans attendre, le Gouvernement de la République du Tchad, sous la clairvoyante impulsion de **Son Excellence Monsieur IDRIS DEBY ITNO, Président de la République, Chef de l'Etat**, n'a ménagé aucun effort, tant au niveau national qu'international, pour inverser cette tendance à la déperdition de notre patrimoine biologique.

Cette volonté politique affichée et cet engagement inconditionnel se sont traduits dans la Loi Fondamentale de la République par l'érection en principe constitutionnel de la protection de l'environnement en général et de celle de la biodiversité en particulier, tant collectivement qu'individuellement.

Par conséquent, tout un cadre juridique et institutionnel a été mis en place et est vigueur, notamment, la Loi 14/PR/2008 portant régime des Forêts de la Faune et des Ressources Halieutiques et ses textes d'application. Actuellement, environ 10% du territoire national du Tchad sont érigés en aires protégées comprenant les parcs nationaux, les réserves de faunes et les forêts classées, afin de conserver notre patrimoine faunique et ses habitats naturels. L'ambition affichée est de porter ce seuil à 15% dans un proche horizon conformément aux cibles des objectifs d'AÏCHI-NAGOYA.

En vue de renforcer l'application de la loi et la lutte contre la criminalité faunique, il a été créé et rendu opérationnelle sur la quasi-totalité des sites, la Garde Forestière et Faunique, corps d'élite, dont la mission première est la sécurisation totale de toutes nos aires protégées ainsi que l'ensemble de ressources fauniques et forestières.

A cet important maillon du dispositif de la Lutte Anti-braconnage, s'ajoutent les deux centres de connaissance, de suivi et de contrôles électroniques des éléphants dont la vocation est de s'étendre à d'autres espèces menacées, ainsi que des numéros verts des appels gratuits permettant au grand public de participer à la lutte contre le braconnage et la dégradation de l'environnement.

Au plan international, le Tchad est Partie à la Convention CITES, à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, au système d'INTERPOL et à bien d'autres instruments, organisations et initiatives tant internationales, régionales que sous-régionales.'

Nonobstant ces efforts considérables, le grand braconnage et le commerce illicite des produits fauniques (ivoire et bien d'autres) ont pris des proportions inquiétantes et affectent dangereusement les espèces vulnérables, la sécurité et la paix dans notre pays.

Nous sommes conscients que ce fléau, dépasse les capacités individuelles de nos Etats. Une réponse concertée au plus haut niveau politique associant les forces de défense et de sécurité ainsi que les services des aires protégées de nos Etats est donc indispensable. D'où la nécessité d'adapter nos textes pour prendre en compte les questions de criminalité et de sécurité transfrontalières d'une part et d'autre part de renforcer les capacités des institutions des Etats de l'Afrique Centrale, en charge de la Lutte anti-braconnage.

C'est dire donc que cette conférence vient à point nommé, en raison de son objectif, qui est en parfaite cohérence avec l'axe 4 de notre Plan National de Développement, qui découle de la Vision 2030, du Tchad que nous voulons prôner par **Son Excellence IDRIS DEBY ITNO, Président de la République, Chef de l'Etat.**

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs les experts,

Durant deux jours, vos travaux se focaliseront sur l'examen de la déclaration des Ministres et les outils stratégiques, techniques et opérationnels liés à la lutte contre le braconnage et les autres activités criminelles transfrontalières. Il s'agira pour vous de passer en revue et de faire des propositions concrètes en lien avec :

1. La Problématique de la transhumance et des groupes armés circulants entre le Sahel et Nord de l'Afrique Équatoriale ;
2. Les Stratégies opérationnelles pour combattre le braconnage organisé et opérant avec les groupes armés ;
3. Les Accords transfrontaliers de lutte anti-braconnage et,
4. Les Financements et la Coordination des Partenaires Techniques.

Ces thématiques constituent de véritables défis à relever pour tous nos pays au regard des menaces que font peser le braconnage et les autres crimes transfrontaliers sur la stabilité de nos Etats, l'économie rurale ainsi que la conservation et la préservation des ressources naturelles dans notre sous-région.

Les résultats de vos travaux seront soumis aux Ministres pour examen et adoption lors du huis clos prévu le 25 janvier 2019.

Comptant sur votre expertise en la matière, je suis persuadé que vos échanges seront constructifs et fructueux.

C'est sur cette note d'espoir, que je déclare ouvert les travaux du segment technique des experts de la **Conférence internationale des Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Aires Protégées sur la Lutte contre le Braconnage et autres activités criminelles transfrontières.**

Je vous remercie.